



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le lundi 21 décembre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le mardi 15 décembre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, Mme BIANCAMARIA, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjoint au Maire.
Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BILLARD	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. SBRAGGIA
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT
M. BASTELICA	à	M. CIABRINI
Mme SIMONPIETRI	à	M. LUCIANI

Etaient absents :

M. CAU, Mme JEANNE, Mme SICHI, Mme FELICIAGGI, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	37
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 21 décembre 2015

Délibération N°2015/441

Autorisation de réponse aux appels à projets lancés par l'Etat.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

L'Etat notamment, au travers de ses ministères et de ses services déconcentrés procède régulièrement aux lancements d'appels à projets dans différents domaines comme par exemple:

- la culture;
- la santé ;
- la science et l'innovation ;
- l'environnement et le climat;
- la cohésion sociale et le développement urbain ;

La Ville d'Ajaccio, de part ses compétences et au regard des stratégies qu'elle développe, est en capacité de s'engager dans une dynamique de construction et de mise en œuvre de projets qui s'inscrivent dans le cadre de ces appels à projet. Cet engagement de notre Collectivité est fondamental, afin de permettre au territoire Ajaccien de renouer avec la croissance et l'emploi et de permettre aux acteurs de notre micro-région de s'adapter aux chocs économiques et aux processus de transformation sociale en cours.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Député- maire à répondre aux appels à projets susmentionnés dès lors qu'il l'estimera pertinent et de signer l'ensemble des documents et actes permettant de formaliser les candidatures de la collectivité.

Le conseil municipal sera informé des candidatures réalisées par la Ville dans le cadre des appels à projets susmentionnés.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du lundi 21 décembre 2015,

AUTORISE

A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

Monsieur le Député-maire à répondre aux appels à projets susmentionnés dès lors qu'il l'estimera pertinent et de signer l'ensemble des documents et actes permettant de formaliser les candidatures de la collectivité.

PRECISE

Que le conseil municipal sera informé des candidatures réalisées par la Ville dans le cadre des appels à projets susmentionnés.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

02A-212000046-20151221-2015_441-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/12/2015

Publication : 23/12/2015

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE


Laurent MARCANGELI